



POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT EN HUILE DE PALME DURABLE DE SOBEYS

DATE : 26 JUILLET 2024

VERSION : 2

APPROUVÉ PAR : MICHAEL MEDLINE, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA
DIRECTION, EMPIRE COMPANY LIMITED



**We are a family
nurturing families**

Politique d'approvisionnement en huile de palme durable de Sobeys

1. Introduction

Sobeys inc. (« Sobeys ») prend la responsabilité de s'assurer que l'approvisionnement en huile de palme et tout produit dérivé utilisé dans la production des produits Nos marques ne contribuent pas à la déforestation tropicale. Sobeys a élaboré une politique d'approvisionnement qui sera mise en œuvre dans l'ensemble de son réseau de fournisseurs Nos marques sous la bannière Compliments et ses marques connexes.

L'huile de palme est utilisée dans certains produits Nos marques de l'entreprise. Bien que notre consommation d'huile soit modeste par rapport à la consommation mondiale, il est primordial que nous nous approvisionnions de façon responsable.

La demande accrue de terres agricoles pour les plantations de palmiers a accéléré la déforestation tropicale en Indonésie et en Malaisie. Les coupes à blanc et les incendies de forêt ont entraîné la perte d'une précieuse biodiversité et la libération d'importantes quantités de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. En contrepartie, les initiatives de l'industrie permettent de s'assurer que les plantations et les installations de traitement connexes fonctionnent de manière responsable sur le plan social et environnemental.

En 2010, Sobeys a signé l'engagement du Consumer Goods Forum (CGF) afin d'atteindre une déforestation nette nulle d'ici 2020 (voir l'annexe). Dans le cadre de la publication de notre première politique relative à l'huile de palme et de son adhésion à la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) en 2016, chez Sobeys, nous nous sommes engagés à nous approvisionner en huile de palme certifiée durable entièrement traçable d'ici 2020. Vous trouverez des mises à jour sur nos engagements en matière d'approvisionnement en huile de palme dans notre [rapport annuel sur le développement durable](#).

Sobeys attend de ses partenaires fournisseurs qu'ils adhèrent aux principes de pratiques forestières éthiques et durables en prenant les mesures appropriées pour s'approvisionner en huile de palme conformément aux lignes directrices établies par la RSPO.

2. Portée

Ces lignes directrices s'appliquent à l'huile de palme, à l'huile de palmiste et à tous les produits dérivés des marchandises Nos marques vendues dans les magasins Sobeys inc. sous la bannière Compliments et ses marques connexes.¹ Cela concerne les supermarchés à gamme complète de services, les marchés de quartier et les magasins d'escompte, les dépanneurs, les postes d'essence et les pharmacies, ainsi que notre épicerie en ligne. Un minutieux travail en interne

¹ Les bannières d'entreprises connexes de Sobeys, Longo's et Farm Boy, ne sont pas visées par cette politique.

nous a permis de recenser les produits qui contiennent de l'huile de palme, de l'huile de palmiste et tous les produits dérivés.

3. Objectif

Sobeys s'engage à se procurer de l'huile de palme certifiée durable à 100 % pour tous les produits Nos marques d'ici le 31 décembre 2025, conformément à la norme de la RSPO. Cet objectif sera atteint sans l'achat de crédits pour l'huile de palme.

4. Transparence

Chaque année, Sobeys divulgue son utilisation d'huile de palme à la RSPO. Nous procédons également à la mise à jour de nos progrès par rapport à nos objectifs en la matière dans notre rapport annuel sur le développement durable en indiquant le pourcentage d'huile de palme certifiée durable utilisée dans les produits Nos marques et le pourcentage de crédits achetés.

5. Gouvernance

Le comité de direction et le comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale du conseil d'administration supervisent l'ensemble des enjeux liés à l'environnement, à la gouvernance et aux activités sociales, y compris l'huile de palme durable. Chaque trimestre, les membres de la haute direction informent le comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale des enjeux liés à l'approvisionnement durable. Ces membres sont chargés de fournir des moyens d'action et une orientation stratégique aux équipes spécialisées qui supervisent la gestion quotidienne de l'huile de palme dans notre chaîne d'approvisionnement.

L'équipe du développement durable est responsable de la gestion quotidienne de l'huile de palme durable. Elle doit notamment contrôler son utilisation dans les produits Nos marques, collaborer avec les fournisseurs qui en font un usage direct ou dans des produits dérivés, transmettre les données sur son utilisation à la RSPO et rendre compte de l'état d'avancement de nos objectifs dans le cadre de notre rapport annuel sur le développement durable.

6. Approche

Sobeys adopte une approche méthodique dans le but de respecter son engagement :

- Cibler tous les produits Nos marques qui contiennent de l'huile de palme ou un produit dérivé;
- Déterminer le volume total d'huile de palme et de produits dérivés utilisés dans ces produits;
- Sonder les fournisseurs au sujet de l'état actuel de leurs efforts de transition vers l'huile de palme certifiée durable, notamment la publication de leurs objectifs et de leurs échéanciers;

- Faire le suivi des plans et de la transition réelle par fournisseur et par produit;
- Acheter des certificats GreenPalm pour soutenir la production durable d'huile de palme pendant la mise en œuvre de cette politique;
- Transmettre un rapport annuel à la RSPO.

7. Attentes envers les fournisseurs – Échéance

Sobeys attend de ses partenaires fournisseurs qu'ils adoptent une approche de traçabilité pour les produits fabriqués pour Sobeys d'ici le 31 décembre 2025. L'achat de certificats GreenPalm est acceptable à titre d'option provisoire pour atteindre l'échéance de décembre 2025; toutefois, il est attendu des partenaires fournisseurs qu'ils adoptent les produits certifiés durables et traçables au plus tard le 31 décembre 2025. Cette transition doit être démontrée par le processus de vérification décrit ci-dessous.

8. Vérification

Le mécanisme minimal recommandé pour se conformer à cette politique est la norme RSPO. Choix des modèles de normes RSPO présentés aux fournisseurs : « Identité préservée », « Ségrégation » et « Balance de masse ». Les fournisseurs doivent s'assurer que les demandes de certification sont fiables et vérifiées par une tierce partie. Des copies de ces vérifications doivent ensuite être transmises à Sobeys.

Annexe

Résolution du CGF au sujet de la déforestation (novembre 2010) :

« À titre de conseil d'administration du Consumer Goods Forum, nous nous engageons à mobiliser les ressources au sein de nos entreprises respectives afin d'atteindre une déforestation nette nulle d'ici 2020. Nous y parviendrons grâce aux initiatives individuelles des entreprises et en collaboration avec les gouvernements et les ONG.

Ensemble, nous élaborerons des plans d'action précis, limités dans le temps et rentables pour relever les différents défis liés à l'approvisionnement durable en produits de base tels que l'huile de palme, le soja, le bœuf, le papier et le carton. Nous travaillerons également avec d'autres intervenants – ONG, banques de développement, gouvernements, etc. – pour créer des mécanismes de financement et d'autres mesures pratiques qui inciteront les pays forestiers à conserver leurs atouts naturels et les soutiendront dans l'atteinte de leurs objectifs de déforestation nette nulle sans renoncer à leurs cibles de développement économique. »

Déforestation nette nulle :

Sobeys prend acte de la définition de WWF de la déforestation nette nulle, qui diffère de zéro déforestation. La déforestation nette nulle reconnaît qu'une certaine perte forestière pourrait être compensée par la restauration forestière et n'est pas synonyme d'une interdiction totale des coupes à blanc. Elle laisse plutôt la place à la modification de la configuration de la mosaïque d'utilisation des terres, à condition que la quantité nette, la qualité et la densité de carbone des forêts soient maintenues. Elle reconnaît que, dans certaines circonstances, la conversion des forêts d'un endroit peut contribuer au développement durable et à la conservation d'un environnement plus vaste (p. ex., la réduction du pâturage du bétail dans une zone protégée peut nécessiter la conversion des zones forestières dans la zone tampon pour fournir des terres agricoles aux communautés locales). Cependant, la déforestation nette nulle ne passe pas par la conversion de forêts primaires ou naturelles en plantations à croissance rapide. Une telle conversion serait considérée comme de la déforestation dans une évaluation des progrès par rapport à une cible.

